



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Abrogation des **Cartes communales** de Bissières et de Saint-Julien-le-Faucon dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Vallée d'Auge

### Objet de l'enquête publique

Par arrêté n°2018.040 en date du 12 février 2018, Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie a ordonné l'enquête publique relative à l'abrogation des cartes communales de Bissières et de Saint-Julien-le-Faucon dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Vallée d'Auge.

### Identité et coordonnées de la personne responsable du plan auprès de laquelle des informations peuvent être demandées

La personne publique responsable du plan soumis à enquête publique est :

Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie  
6 rue d'Alençon – CS 26020 – 14106 LISIEUX cedex – 02.31.616.609

La personne représentant le responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :

Madame Mélissa LEFEUVRE, urbaniste

Communauté d'agglomération Lisieux Normandie, pôle Aménagement de l'Espace  
38 rue du Carmel – 14100 LISIEUX  
02.31.616.609 – amenagement@agglo-lisieux.fr

### Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête

À l'issue de l'enquête publique et après prise en compte des résultats de l'enquête, les cartes communales de Bissières et de Saint-Julien-de-Faucon seront co-abrogées par délibération du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie et par décision du Préfet.

### Nom et qualité des membres de la commission d'enquête

Monsieur Rémi DE LA PORTE DES VAUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Caen pour l'enquête publique relative à l'abrogation des cartes communales de Bissières et de Saint-Julien-de-Faucon.

### Date d'ouverture de l'enquête publique, durée et modalités

L'enquête publique se déroulera pendant une durée de 18 jours consécutifs, du mardi 20 mars 2018 à 9h00 au vendredi 06 avril à 19h00.

Le dossier d'enquête comprend la notice de présentation du projet d'abrogation des cartes communales de Bissières et de Saint-Julien-le-Faucon

### Site Internet sur lequel le dossier d'enquête peut être consulté

Le dossier d'enquête publique relatif à l'abrogation des cartes communales de Bissières et de Saint-Julien-le-Faucon est consultable sur le site Internet de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie à l'adresse suivante : [www.lisieux-normandie.fr](http://www.lisieux-normandie.fr)

### Lieux et horaires où le dossier d'enquête peut être consulté sur support papier et où le registre d'enquête est accessible au public

Le dossier d'enquête en format papier est consultable pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- à la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, dans les locaux du pôle Aménagement de l'Espace,
- dans les mairies de Méry-Bissières-en-Auge et de Mézidon-Vallée-d'Auge
- dans les mairies déléguées de Bissières et de Saint-Julien-le-Faucon

Le public peut transmettre ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête, dans les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponibles dans tous les lieux de consultation du dossier papier mentionnés ci-avant.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la personne responsable de l'enquête, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

### Point et horaires d'accès où le dossier de l'enquête publique peut être consulté sur un poste informatique

Le dossier d'enquête publique est consultable pendant toute la durée de l'enquête sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, dans les locaux du pôle Aménagement de l'Espace.

### Adresses auxquelles le public peut transmettre ses observations et propositions pendant le délai de l'enquête

Le public peut transmettre ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- Dans les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
  - à la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, dans les locaux du pôle Aménagement de l'Espace
  - dans les mairies de Méry-Bissières-en-Auge et de Mézidon-Vallée-d'Auge
  - dans les mairies déléguées de Bissières et de Saint-Julien-le-Faucon
- Aux lieux, jours et heures de permanence du commissaire enquêteur précisés ci-dessous :

Jour	Date	Horaires	Lieux
Mardi	20 mars	9h00 – 11h00	Mairie déléguée de Saint-Julien-le-Faucon (MVA)
Vendredi	06 avril	17h00 – 19h00	Mairie déléguée de Bissières (MBA)

- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :  
Monsieur Rémy DE LA PORTE DES VAUX commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique relative à l'abrogation des cartes communales de Bissières et Saint-Julien-de-Faucon  
Communauté d'agglomération Lisieux Normandie  
6, rue d'Alençon  
CS 26020 - 14106 Lisieux CEDEX

Les courriers devront lui parvenir au plus tard le vendredi 06 avril à 19h00;

- Par courrier électronique à l'adresse courriel suivante : [enquetepublique@agglo-lisieux.fr](mailto:enquetepublique@agglo-lisieux.fr)

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites émises sur les registres, sont consultables au siège de l'enquête, établi à la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, dans les locaux du pôle Aménagement de l'Espace.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

### Indication de l'existence d'un rapport sur les incidences environnementales et de l'existence de l'avis de l'autorité environnementale

L'abrogation des cartes communales de Bissières et de Saint-Julien-le-Faucon n'est pas soumise à évaluation environnementale. Par conséquent le dossier ne comprend pas de rapport sur les incidences environnementales ni d'avis de l'autorité environnementale.

Affiché à (lieu précis) :

.....

Le (date) : ..... Cachet :